

TRAVAUX DE VOIRIE
Voirie communale

GROSSES RÉPARATIONS DES VOIES COMMUNALES (GRVC)

Textes de référence :

Délibération du Conseil général du 28 mai 1973 en application du décret 72-196 du 10 mars 1972.
Délibération du Conseil général du 16 janvier 1976.
Décret 76-17 du 8 janvier 1976-circulaire d'application du 21 janvier 1976.
Délibérations du Conseil général des 30 mai et 14 juin 1993, 17 février 1998, 27 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et 27 juin 2014.

Nature des opérations :

Amélioration des caractéristiques géométriques, en plans, tracés, en profil en long et en travers d'une route existante.
Renforcement des chaussées-revêtements superficiels.
Elargissement, construction ou reconstruction d'un ouvrage.
Travaux d'entretien.

Bénéficiaires :

Communes et groupements de communes.

Critères d'attribution :

Sans objet

Taux de subvention :

Classe	Taux
C1	50 %
C2	40 %
C3	30 %

Pour les Communes, le taux de subvention peut être majoré de 5 % selon l'effort fiscal ou le potentiel fiscal par habitant de la collectivité.

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.